Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 001-210103479-20231016-2023081-DE

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°2023-081

# Séance du 16 OCTOBRE 2023

### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 19

<u>Date de la Convocation</u> : 09/10/2023 <u>Convocation affichée et diffusée le</u> : 09/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

<u>PRESENTS</u>: M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, , M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, , M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

#### **ABSENT EXCUSE**

#### **POUVOIR**

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC Mme GAUTIER WILL Pascale a donné pouvoir à Eva SOUZY M. ROCHE Gilles a donné pouvoir à Jean DA COSTA

M. Alain JACQUET a été nommée secrétaire de séance.

# Objet : Création/Suppression de Poste – Ecole Adjoint technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Modification pour un agent de surveillance.

### Suppression

- 1 poste adjoint technique (agent de surveillance de temps méridien école) en CDI

### Création

1 poste adjoint technique (agent de surveillance de temps méridien école) en CDD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE La création du poste définis ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les docume Publié le atifs à cette création d'emploi et mettre à jour le tableau des effectifs.

OUVRE les crédits nécessaires à ce recrutement

- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au CDG01,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon Sur Chalaronne,

Ainsi fait et délibéré le 16 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance Alain JACQUET

Envoyé en préfecture le 24/10/2023 Reçu en préfecture le 24/10/2023

ID: 001-210103479-20231016-2023081-DE